

Position de la Ville de Montréal

Projet de loi n°46

Loi concernant les enquêtes policières indépendantes

Le 21 mars 2012



Monsieur le Président,

D'entrée de jeu, nous voulons remercier la Commission des institutions de nous accueillir et de prendre note des orientations exprimées par le conseil municipal de la Ville de Montréal dans son étude du projet de loi 46, loi concernant les enquêtes policières indépendantes.

Nous souhaitons, dans un premier temps, saluer la volonté du gouvernement du Québec de revoir la législation entourant les enquêtes indépendantes. Bien que certaines voix se sont élevées pour critiquer cette proposition - notamment le fait qu'actuellement ce sont les policiers qui enquêtent sur la police – et que d'autres demandent carrément son retrait, nous considérons qu'il s'agit d'un premier pas qui mérite d'être souligné.

Malheureusement, plusieurs cas ont fait la manchette ces dernières années et les citoyens souhaitent un processus plus transparent dans lequel ils auront pleinement confiance. Nous profitons également de l'occasion pour rappeler le positionnement du conseil municipal qui souhaite la création d'une unité d'enquête indépendante, souhait exprimé à deux reprises en 2010 et en 2011.

Situation de Montréal

L'Agglomération de Montréal couvre un vaste territoire de 500 km, qui comprend les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 15 villes de banlieues reconstituées en 2006. Depuis 1972, le service de police de Montréal a juridiction sur l'ensemble de ce territoire et offre des services de base et spécialisés à près de 1,9 millions de citoyens, soit presque 25% de la population du Québec.

Montréal en tant que métropole du Québec, fait face à des défis d'envergure qui se posent avec une acuité plus grande que dans le reste de la province : Les problématiques urbaines propres aux grandes métropoles dont la population est

diversifiée sur tous les plans, sont complexes : prostitution, toxicomanie, gangs de rue, itinérance, citoyens au prise avec des problèmes de santé mentale font partie des défis de la vie quotidienne. Avec plus d'un million et demi d'interventions par année, le service de police de Montréal a fait face à des situations souvent imprévisibles qui ont parfois entraîné des incidents tragiques.

Lorsque ces situations surviennent, le système actuel prévoit le déclenchement d'enquêtes indépendantes qui sont menées par d'autres corps policiers.

Résolutions du Conseil municipal

Le 20 juin 2011, le Conseil municipal adoptait une déclaration demandant au gouvernement du Québec d'instaurer une unité indépendante et responsable d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers. Cette déclaration avait été précédée en 2010, d'une résolution adoptée à l'unanimité, visant à appuyer le rapport de la Protectrice du citoyen, madame Raymonde Saint-Germain. Ce rapport recommandait au gouvernement du Québec de créer un Bureau des enquêtes spéciales, qui aurait pour mandat de mener les enquêtes sur des incidents qui entraînent un décès ou des blessures graves à la suite d'une intervention policière ou d'une détention.

Le Conseil municipal de Montréal dans sa déclaration du mois de juin dernier réitérait sa conviction dans la qualité du travail des enquêteurs des différents corps de police lorsqu'ils sont appelés à enquêter sur un autre corps de police. En aucun cas, le conseil municipal ne remet en doute l'expertise ou la probité des policiers enquêteurs. Parallèlement, nous sommes sensibles aux préoccupations légitimes exprimées à maintes reprises par la population, quant au processus qui caractérise les enquêtes indépendantes. On ne saura jamais assez insister sur la nécessité d'avoir confiance en un système indépendant et impartial, un système qui doit se refléter dans les enquêtes menées par les policiers lors d'événements tragiques.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Montréal invitait alors le gouvernement du Québec et son ministre de la Sécurité publique à créer le plus tôt possible une unité indépendante dont le principal mandat serait d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers. En ce qui a trait à la création éventuelle d'une telle unité, nous constatons que le projet de loi 46 soumis aujourd'hui à la consultation, propose plutôt, à l'article 289.4, la création d'un *Bureau civil de surveillance* dont le mandat serait de surveiller le déroulement d'une enquête indépendante afin de vérifier si elle est menée de façon impartiale.

Bureau civil de surveillance

Bien que nous saluions ce premier pas du ministre de la sécurité publique pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées, nous ne croyons pas que ce bureau, ainsi conçu, aura de prise réelle sur le processus d'enquête en tant que tel. Il risque de n'être qu'un observateur qui fera ses recommandations, le cas échéant, au ministre responsable qui lui, jugera de la pertinence d'en référer à une autre unité d'enquête advenant un constat d'irrégularité.

C'est pourquoi nous désirons profiter de la tenue de cette commission pour réitérer l'importance de mettre en place un véritable processus indépendant d'enquête dans l'esprit des résolutions adoptées à l'unanimité par Conseil municipal. Le modèle devrait donc être révisé pour laisser une plus grande place à la participation des civils.

Nous tenons à préciser qu'il n'est pas du ressort de la Ville de Montréal de définir le fonctionnement de l'unité qui sera mise en place ou de suggérer qui devrait être habilité à faire enquête au sein d'une telle unité. Toutefois, il est primordial que nos institutions quelle qu'elles soient, aient la confiance de l'ensemble de la communauté.

Enfin, nous aimerions attirer votre attention sur un aspect important qu'il ne faut pas occulter dans la réflexion entourant ce projet de loi : les événements récents

qui se sont déroulés à Montréal au cours de la dernière année, ayant impliqué notamment des policiers et des personnes itinérantes en crise, ont créé un émoi important au sein de la population.

Cet état de fait met en lumière la nécessité de mieux soutenir le travail des patrouilleurs lors d'interventions auprès de personnes en crise, vulnérables et souvent en processus de désaffiliation sociale. Le soutien et la formation sur la gestion de crises complexes demeurent des éléments indispensables à la prévention.

En terminant, nous saluons les efforts du gouvernement pour accroître la transparence et consolider la confiance de l'ensemble de la communauté à l'égard de ses institutions.

Je vous remercie de votre attention.

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 juin 2011
Séance tenue le 20 juin 2011

Résolution: CM11 0425

Déclaration demandant au gouvernement du Québec d'instaurer une unité indépendante et responsable d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers

Considérant que les enquêtes menées actuellement sur les décès et les incidents graves impliquant des policiers sont conduites exclusivement par d'autres policiers;

Considérant que d'autres législatures canadiennes ont mis sur pied un Bureau d'enquêtes lorsque des policiers sont impliqués dans un incident;

Considérant qu'il revient au ministère de la Sécurité publique de déterminer les balises régissant les enquêtes indépendantes;

Considérant que le conseil municipal de Montréal a voté à l'unanimité en mars 2010 une résolution demandant d'appuyer le rapport de la Protectrice du citoyen dans sa recommandation au gouvernement du Québec de créer le Bureau des enquêtes spéciales;

Attendu que le conseil municipal est convaincu que le travail des enquêteurs des différents corps de police est fait honorablement et correctement lorsqu'ils sont appelés à enquêter sur un autre corps de police;

Attendu que le conseil municipal ne remet nullement en doute l'expertise et la probité des policiers enquêteurs;

Attendu que les Montréalais sont grandement préoccupés quant au processus des enquêtes impliquant des policiers lors d'incidents qui entraînent un décès ou des blessures graves à la suite d'une intervention policière;

Attendu qu'il est important que la population puisse avoir pleinement confiance dans un système d'enquête qui soit indépendant et impartial;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Réal Ménard

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal invite le gouvernement du Québec et son ministère de la Sécurité publique à créer le plus tôt possible une unité indépendante dont le principal mandat sera d'enquêter sur les incidents impliquant des policiers.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.05
/cb

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 23 juin 2011

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 mars 2010
Séance tenue le 23 mars 2010

Résolution: CM10 0219

Motion de l'opposition officielle sur la procédure d'enquête impliquant des policiers

Considérant que le 16 février dernier, la Protectrice du citoyen a présenté un rapport spécial sur les procédures d'enquête au Québec sur les incidents impliquant des policiers;

Considérant que la Protectrice du citoyen recommande l'instauration d'un processus transparent et impartial qui inspire la confiance et le respect de la part des citoyens et des corps policiers;

Considérant que les enquêtes menées actuellement sur les décès et les incidents graves impliquant des policiers sont conduites exclusivement par d'autres policiers;

Attendu que l'apparence d'impartialité peut difficilement être maintenue lorsque des policiers en service enquêtent sur d'autres policiers;

Attendu que la contribution éventuelle de civils au sein même des équipes responsables de mener ces enquêtes est de nature à rassurer les citoyens quant à l'impartialité de tout le processus d'enquête;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Étienne Brunet

Et résolu :

d'appuyer le rapport de la Protectrice du citoyen dans sa recommandation au gouvernement du Québec de créer le Bureau des enquêtes spéciales qui aura pour mandat de mener les enquêtes sur des incidents qui entraînent un décès ou des blessures graves à la suite d'une intervention policière ou d'une détention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

(certifié conforme)

Colette FRASER

Greffière adjointe

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 31 mars 2010